30 39 : le numéro unique d’accès aux droits

Accès aux droits - France
Téléphone : 30 39 : gratuit et anonyme

Informations particulières

Informations	Le 30 39 est numéro unique d’accès aux droits qui permet de faciliter la mise en relation avec un point-justice de proximité. Vous pouvez contacter le 30 39 notamment pour : - connaître le point-justice à proximité de chez vous ; - prendre rendez-vous avec un professionnel du droit à proximité de chez vous ; - obtenir une information ou une aide pour accomplir une démarche juridique ; - accéder à un dossier enregistré auprès d’un tribunal et connaître les coordonnées du service d’accueil unique du justiciable de la juridiction saisie. Le 30 39 est un numéro gratuit et anonyme, accessible aux personnes sourdes ou malentendantes. Pour les collectivités d’outre-mer (Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin) ou depuis l’étranger, composer le +33 9 70 82 31 90.
Zone géographique concernée	France